

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 25 juin 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BORSATO

Convocation envoyée le 18 juin 2015

Publié le 26 juin 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

SCRUTIN : POUR : 74

ABSTENTION : 0

- CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	Mme Louise BORSATO
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND
M. Jean ESMONIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Céline TONOT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Dominique SARTOR
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Anaïs BLANC
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER.
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	
M. Charles ROZOY	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres absents :

M. François DESEILLE	M. Abderrahim BAKA pouvoir à M. Gilbert MENUT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
Mme Chantal TROUWBORST	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Alain HOUPERT	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Roland PONSAA	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Thierry FALCONNET pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO.

OBJET : DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC**Rapport annuel d'activité 2014 du contrat de partenariat Energie**

Vu les articles L.1414-4 et R1414-8 du CGCT ;

Vu le rapport annuel communiqué par le titulaire du contrat de partenariat (TED) relatif au financement, à la conception, à la réalisation, à l'entretien maintenance, au gros entretien-renouvellement des infrastructures et équipements relevant des lots courants forts et courants faibles, ainsi que la fourniture de l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des deux lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise et des installations de l'atelier dépôt mixte bus - tramway passé avec le Grand Dijon le 1er juillet 2010,

Il est précisé que le rapport doit être transmis par le titulaire du contrat dans les quatre mois suivant la période retracée par le rapport, conformément aux dispositions de l'article 23.2 du contrat de partenariat. Le Grand Dijon a reçu le rapport le 24 avril 2015, dans les délais indiqués.

Ce rapport comprend :

- Des données économiques et comptables,
- La liste des opérations de maintenance courantes valorisées,
- Le suivi des indicateurs,
- La part d'exécution du contrat confiée à des PME ou à des artisans,
- Le suivi des recettes annexes.

Il est indiqué que l'année 2014 est une seconde année de fiabilisation des systèmes.

Dysfonctionnements mesurés	Objectif contractuel	Réalisé
Kilomètres perdus	0,20% du km	0,005% du km
Perte énergie avec impact tramway	4 heures	0 heures
Perte énergie sans impact tramway	30 heures	0 heures
Perte supervision au PCC	2 heures	0 heures
Autre défaillance PCC réseaux	30 heures	0,15 heures
Défaillance de la signalisation ferroviaire avec impact en ligne	4 heures	0 heures
Défaillance de la signalisation ferroviaire sans impact en ligne	30 heures	3,90 heures
Défaillance de la signalisation lumineuse de trafic avec intervention Police	32,5 heures	0 heures
Défaillance de la signalisation lumineuse de trafic sans intervention Police	32 heures	15,13 heures
Défaillance éclairage public sur toute une zone	24 heures	0 heures
Défaillance éclairage public localisé	42 heures	27,75 heures
Perte d'un sous ensemble courant faible	24 heures	0 heures
Défaillance d'un équipement en courant faible	300 heures	19,83 heures

Le groupement de construction et le groupement de maintenance se sont fortement impliqués, afin d'obtenir un niveau de performance supérieur aux objectifs.

Le rapport dans son intégralité est joint en annexe.

Le rapport dans son intégralité a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- de prendre acte de la présentation de ce rapport.